
Séance du 02 avril 2021

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le 02 avril à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/03/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/03/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marcel Bombart, Gilles Davalan, Philippe Montaron, Thierry Routier, Séverine Pelletier, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Nicolas Rébérot, Céline Le Frère, Christian Deulceux. Marina Carette (suppléée par Jérôme Aubert), François Rampelberg (suppléé par Marie-Claude LAINE)

Procurations : Yveline Delval (pouvoir donné à Jean-Pascal Berson),

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Pascal Tordeux

Monsieur Hervé MUZART a été élu secrétaire de séance.

Objet : Vote du budget principal 2021

Délibération n° 13 – 2021

Conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi de l'article 5741 – I du CGCT, il revient au Comité syndical de voter le Budget principal du PETR du Soissonnais et du Valois pour l'année 2019. Le document budgétaire devra être adopté par chapitre.

Le Vice-Président présente au comité syndical le projet de Budget principal du PETR.

A – Section de fonctionnement	Montant	B – Section Investissement	Montant
1) Dépenses :	407 246 €	1) Dépenses :	245 849 €
Charges à caractère général	102 792,00	Frais d'Etudes (Elaboration du SCoT-PCAET)	242 849,00
Dépenses de personnel	102 605,00	Achat de mobilier et équipement en matériel informatique	3 000,00
Dépenses imprévues	16 000,00		
2) Recettes :	407 246 €	2) Recettes :	245 849 €
Subvention Région	65 220,00	Subvention d'investissement	60 000,00
Contribution des EPCI	124 142,00	Subvention d'équilibre de la section de fonctionnement	185 849,00
Report excédent 2020 :	217 883,00		

Vu l'avis du Bureau en date du 19 mars 2021 ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Principal pour l'exercice 2021, par chapitre.

CHARGE et **DÉLÈGUE** Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le Président


Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 19...104...1 2021

Transmission le 19...104...1 2021

Certifié exécutoire le 19...104...1 2021

REQU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
19 AVR. 2021